

4^e Sommet de la Grande Région

**19 novembre 1998
Trèves
Rhénanie-Palatinat**

Déclaration commune finale

I Préambule

En Europe, la coopération se renforce dans de nombreux domaines et à différents niveaux. Dans le cadre du futur processus d'unification, la coopération au niveau régional acquiert une importance croissante. Elle constitue en effet un facteur d'intégration décisif. Ce renforcement de la coopération au niveau régional se traduit par les innombrables initiatives destinées à assurer une coopération efficace et étroite au sein de la Grande Région Saar-Lor-Lux-Rhénanie-Palatinat-Wallonie- Communauté française et Communauté germanophone de Belgique.

Dans l'ensemble, les Sommets ont provoqué une prise de conscience plus aiguë de la nécessité de poursuivre l'intégration dans la Grande Région, et ont fait naître le sentiment d'un avenir commun. Mais en même temps la population s'est rendue compte de l'interdépendance des différentes régions et des risques qui y sont liés. Les Sommets précédents ont démontré que l'interdépendance économique et sociale entre les différents partenaires est à tel point étroite que chaque décision régionale a des conséquences interrégionales directes.

Pour les 11 millions de citoyens concernés, il est plus que jamais essentiel de définir une politique commune pour la Grande Région. Il faut œuvrer au rapprochement de ses habitants, triompher des obstacles et vaincre les peurs. Les Sommets organisés depuis 1995 au niveau politique le plus élevé ont permis d'amorcer une nouvelle forme de coopération. Les trois Sommets précédents ont fourni une contribution importante dans des domaines politiques concrets tels que l'emploi, les transports et télécommunications, la promotion de la langue du voisin ainsi que la coopération entre partenaires sociaux. Néanmoins, il arrive occasionnellement que ce travail de coopération aboutisse à des situations de double emploi. Il s'agit par conséquent de trouver pour l'avenir des formes de coopération dans la Grande Région requérant des moyens en personnels et en ressources moins importants et qui permettront d'éviter la double compétence et les surcharges de travail. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de mettre en place une "nouvelle architecture des institutions".

La Grande Région en tant que modèle de concertation européen et son Comité Economique et Social font figure d'exemple. Ainsi, au sein de la Grande

Région, il y a lieu de toujours considérer le caractère européen, tel que "Agenda 2000" et les contenus futures du programme "INTERREG".

Les participants au Sommet sont convaincus de la nécessité de faire appel aux jeunes dans le domaine de la coopération, puisqu'ils sont porteurs d'espérance pour l'avenir de l'Europe, dans une plus large mesure que cela n'a été fait jusqu'à présent. Les participants au Sommet encouragent les décideurs de la Grande Région à poursuivre l'élaboration de projets communs aussi efficacement que cela a été le cas jusqu'à présent. C'est pourquoi à l'occasion du 5ème Sommet et pour la première fois, les participants au Sommet décerneront un prix destiné à récompenser les projets de réalisations les plus remarquables dans la Grande Région.

La coopération transfrontalière dans la Grande Région relève à chaque fois d'un nouveau défi, surtout lorsqu'il s'agit d'assurer un développement social et économique équilibré, d'améliorer la qualité de vie et de protéger l'environnement dans les espaces frontaliers. C'est pourquoi les participants au Sommet ont axé leur quatrième rencontre essentiellement sur le thème du "développement écologique durable dans la Grande Région". Ce champ d'action est devenu un sujet politique capital au niveau européen et mondial. En traitant ce thème, les participants au Sommet soulignent la nécessité de concilier également dans la Grande Région respect de l'environnement et économie, et de placer simultanément les intérêts socio-économiques de la population au cœur des préoccupations.

Dans ce contexte, les membres suivants du Sommet ont siégé le 19 novembre 1998 dans le cadre du 4ème Sommet de la Grande Région Saar-Lor-Lux-Rhénanie- Palatinat-Wallonie-Communauté française et Communauté germanophone de Belgique à Trèves:

le Premier Ministre du Grand-Duché du Luxembourg,
le Ministre-Président de la Sarre,
le Ministre-Président du Land de Rhénanie-Palatinat,
le Président du Conseil Régional de Lorraine,
le Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,
le Président du Conseil Général de la Moselle,
le Ministre des Relations Internationales de la Wallonie et de la Communauté Française de Belgique,
le Ministre-Président de la Communauté germanophone de Belgique.

Madame le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle participera au Sommet en tant qu'observatrice, ceci pour témoigner de l'intérêt porté par la République Française à la coopération transfrontalière dans la Grande Région.

II Bilan de la coopération

Diverses résolutions ont été adoptées au cours des trois Sommets précédents. Il est encourageant pour les participants au Sommet de constater qu'une bonne partie de leurs propositions ait déjà été mise en oeuvre dans la Grande Région. De nombreux objectifs sont actuellement en cours de réalisation. A cet effet, les Représentants personnels sont chargés de présenter à l'avenir lors de chaque Sommet un "rapport d'activités" comportant des indications sur la mise en oeuvre des déclarations du Sommet de la Grande Région.

Transports et communications

Les participants au Sommet constatent que les résolutions qu'ils ont adoptées lors du troisième Sommet concernant les domaines cités ci-après ont été prises en compte au niveau régional, national et européen :

- Réalisation des projets d'infrastructures indispensables, construction des chaînons manquants
- Mise en réseau à l'échelle de la Grande Région des modes de transport
- Optimisation de l'exploitation des infrastructures existantes par l'intermodalité
- Utilisation des technologies de l'information pour assurer une meilleure compétitivité des territoires.

La Commission Régionale Saar-Lor-Lux-Trèves/Palatinat occidental ainsi que le Comité Economique et Social ont également contribué aux travaux concernant le thème central du troisième Sommet.

Les participants au Sommet constatent que les transports ainsi que les techniques d'information et de communication au service de l'emploi et le développement économique de la Grande Région restent évidemment d'une importance significative pour l'avenir. C'est pourquoi ils préconisent de poursuivre la réalisation des grands projets.

Carte de formation professionnelle

Lors des deux Sommets de 1996 et 1997, les participants au Sommet ont examiné la question de la mobilité sur le marché de l'emploi transfrontalier et se sont déclarés favorables à l'instauration d'une carte de formation professionnelle pour la Grande Région, ceci pour améliorer la transparence quant au type de formation suivie.

Les participants au Sommet se félicitent des activités développées en vue de la création d'une "carte interrégionale de formation professionnelle", telle qu'elle a été recommandée lors de la conférence "carte interrégionale de formation professionnelle" en mai 1998 à Sarrebruck, en complément de la "carte

européenne de formation professionnelle". Une carte modèle pour la profession d'employé(e) de banque a été créée en particulier dans le cadre du projet EURES-T.

Les membres du Sommet prennent connaissance du fait qu'entre-temps l'instauration à l'échelon européen d'une carte de formation professionnelle européenne a été décidée à partir de l'an 2000. La mise en oeuvre concrète de cette dernière relèvera des chambres consulaires et d'autres instances compétentes. Les membres du Sommet invitent ces organismes de la Grande Région, dans le courant de l'année prochaine, à recueillir et à transmettre les expériences concernant la carte modèle pour la profession d'employé(e) de banque, et ce avant de franchir toute autre étape concernant le projet de "carte interrégionale de formation professionnelle".

Le groupe de travail "carte de formation professionnelle" est chargé de convenir avec les instances compétentes de la Grande Région des étapes ultérieures du projet.

Communication

Il est nécessaire de développer un logo commun (logo et signature) pour la Grande Région qui servira de base au travail de communication futur. Les participants au Sommet demandent au groupe de travail de présenter un projet validé d'ici au 31 mars 1999.

Les participants au Sommet se félicitent du fait qu'à l'avenir, le jour du Sommet, des informations sur la Grande Région apparaîtront dans les quotidiens de la Grande Région sous forme d'annonces ou de suppléments spéciaux.

La communication de la Grande Région nécessite une entrée commune sur Internet. Les participants au Sommet chargent les membres du groupe de travail d'élaborer pour le prochain Sommet un projet à cet effet.

Les participants au Sommet accueillent avec satisfaction le fait que, comme cela a été le cas à l'occasion de la "Journée de la Rhénanie-Palatinat 1998", la Grande Région sera également représentée lors de manifestations futures similaires (Montgolfiade 1999, "Journée de la Sarre" se tenant du 1er au 3 septembre 2000 sur le thème: "Saar-Lor-Lux") au niveau régional et national. Ceci vaut également pour l'EXPO 2000 à Hanovre.

Carte de presse interrégionale

Les participants au Sommet constatent avec satisfaction que l'IPI (presse interrégionale) a développé un projet commun de carte de presse interrégionale pour les journalistes de la Grande Région. Cette carte de presse constitue un exemple remarquable de projet-pilote transfrontalier en Europe, et contribue au renforcement d'une identité commune au sein de la Grande Région. Il facilite les travaux de recherche des journalistes au-delà des frontières et l'obtention

des accréditations nécessaires pour assister aux manifestations transfrontalières.

Le téléphone du citoyen

Lors du deuxième Sommet, les participants au Sommet avaient encouragé la mise en place d'un "téléphone du citoyen" pour la Grande Région. L'objectif de ce "téléphone du citoyen" serait de fournir des informations ciblées à tous ceux qui cherchent des conseils concernant les différents domaines de coopération dans la Grande Région. Dans ce contexte, les participants au Sommet accueillent avec satisfaction l'élaboration de la brochure "adresses utiles" qui constitue une première étape à la réalisation de leur projet. Les Représentants personnels sont mandatés pour réaliser les étapes ultérieures d'ici le prochain Sommet.

Banque de données statistiques

La proposition des participants au Sommet de créer une banque de données pour la Grande Région a été prise en compte par les cinq offices de statistiques dans la Grande Région. Une brochure présentant des données statistiques actualisées pour la région entre Rhin, Moselle, Sarre et Meuse est parue en 1998. Un "Atlas démographique et social" est également sur le point de paraître pour la Grande Région. Par ailleurs, l'Office des Statistiques de la Communauté Européenne s'est déclaré prêt à mettre à disposition, et ce à titre gracieux, une banque de données comportant des informations similaires qui se rapportent aux composantes de la Grande Région.

III Comité Economique et Social de la Grande Région

Selon l'avis des participants au Sommet, un rôle important revient au Comité Economique et Social de la Grande Région pour chercher à résoudre les nombreux problèmes concernant aussi bien les citoyens que les entreprises et les questions socio-économiques. Les participants au Sommet soulignent le fait que le Comité Economique et Social reste indispensable pour l'avenir. Lors des débats sur les principes pour une "nouvelle architecture", il convient néanmoins de réfléchir sur son rôle, ses compétences et son cadre administratif. Aussi le Comité Economique et Social est-il invité à élaborer des propositions concrètes afin de permettre au 5ème Sommet de prendre les décisions nécessaires.

Sous la présidence de la Rhénanie-Palatinat, le travail du Comité Economique et Social au cours de l'année 1998 a porté essentiellement sur les sujets suivants:

- Aménagement de l'observatoire interrégional de l'emploi
- Mesures de lutte contre le chômage des jeunes
- Obstacles administratifs
- Transports ainsi que techniques d'information et de communication.

Observatoire interrégional de l'emploi

Les participants au Sommet accueillent avec satisfaction les résultats de l'étude de faisabilité concernant le projet d'un "observatoire interrégional de l'emploi Saar-Lor- Lux-Rhénanie-Palatinat/Wallonie". Selon les participants au Sommet, l'expertise a permis d'ouvrir une voie prenant en compte de manière pragmatique les différents points de vue, les priorités et les possibilités de participation des régions ainsi que des institutions intéressées. Aussi, les membres du Sommet décident que soit créé un observatoire de l'emploi qui réunira les informations relatives à l'emploi, les traitera tout en les comparant et en les interprétant dans le but d'établir des conclusions au service du développement économique et de l'emploi dans la Grande Région.

Une petite équipe d'experts constituée par des institutions des partenaires concernés a été créée pour concrétiser cette mission. Le financement de cette activité se fera par les partenaires compétents de la Grande Région indépendamment des EURES-Transfrontaliers concernés.

L'observatoire de l'emploi coopère avec les institutions des deux EURES-Transfrontaliers et complète leur mission. Les EURES-Transfrontaliers participeront aux délibérations du comité d'experts qui a été proposé pour assurer la coopération nécessaire.

Lutte contre le chômage des jeunes

Pour les participants au Sommet, la lutte contre le chômage des jeunes demeure une préoccupation qui intègre également la promotion des langues étrangères. C'est pourquoi les participants au Sommet accueillent avec satisfaction la présentation de l'inventaire des différents plans d'action nationaux destinés à lutter contre le chômage des jeunes. Sur la base de cet inventaire, le Comité Economique et Social devrait élaborer des propositions communes. La comparaison des plans d'action présentés se révèle néanmoins difficile en raison des critères différents utilisés par les pays pour le recensement des demandeurs d'emploi. En dépit de cela, on peut constater que le nombre des jeunes demandeurs d'emploi a atteint des proportions considérables dans la Grande Région. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de mener des réflexions sur la façon de résoudre ce problème. Compte tenu de l'éventail des mesures présentées, les participants au Sommet considèrent dès à présent qu'il y a lieu de suivre et d'aider les jeunes dès leur scolarité, et dans tous les cas à la fin de cette scolarité pour leur permettre de trouver plus rapidement un emploi. Selon l'avis des participants au Sommet, cette aide pourrait se traduire par l'élaboration de dossiers de candidatures, l'apport de conseils en matière d'orientation professionnelle ainsi que de renseignements concernant la recherche d'emploi. Ce projet qui vise à accompagner les jeunes le plus tôt possible dans le cadre d'un "pacte territorial

pour l'emploi des jeunes" devrait être mis en place dans la Grande Région. Il conviendrait que non seulement les acteurs locaux, mais également les institutions s'impliquent dans ce projet. L'objectif de ce pacte pour l'emploi qualifié professionnelle tout comme l'échange de stagiaires au sein de la Grande Région et l'acquisition des langues étrangères.

Les participants au Sommet chargent par conséquent le Comité Economique et Social de mettre en route dans les plus brefs délais le "projet pour un suivi précoce des jeunes dans le cadre d'un 'pacte territorial pour l'emploi des jeunes' " dans la Grande Région.

Obstacles administratifs

Les participants au Sommet prennent acte des résultats du groupe de travail "obstacles administratifs" du Comité Economique et Social. Ils constatent

qu'il est important de faciliter l'accès des entreprises et des salariés de la Grande Région aux informations concernant les obstacles administratifs existants. C'est pourquoi une liste provisoire répertoriant les organismes et institutions prêts à assurer cette tâche a été dressée. Au sein du "Conseil Interrégional des Chambres des Métiers Saar-Lor-Lux", les Chambres des Métiers de la Sarre et de Metz ont, entre autres, dressé la liste des formalités fiscales, déclarations et assurances obligatoires exigées des entreprises qui développent leur activité dans un pays voisin. Entre-temps, ce document a été reconnu par les instances compétentes. Les obstacles administratifs mentionnés sont de ce fait éliminés;

qu'il est nécessaire que les instances administratives et les forces opérant dans le domaine social et économique dans la Grande Région se consultent en permanence, afin de surmonter les difficultés résultant des obstacles administratifs; qu'en outre, de telles initiatives sont prises au niveau du Comité Economique et Social de la Grande Région ainsi que par les différentes instances et autorités administratives, en particulier en ce qui concerne les marchés publics. Dans le cadre de leur coopération avec le "Conseil Interrégional des Chambres des Métiers Saar-Lor-Lux", les Chambres des Métiers de Metz, Luxembourg et de la Sarre développeront un formulaire normalisé plurilingue;

que pour leur part, les participants au Sommet s'emploient à faire en sorte que les obstacles administratifs observés dans les domaines relevant de leur compétence soient éliminés; que par ailleurs ces derniers attirent l'attention de leurs autorités nationales et des instances de l'Union européenne sur les obstacles administratifs qui ne peuvent être éliminés qu'au niveau national ou de la Communauté;

qu'il serait utile de suivre de près l'évolution en ce qui concerne les obstacles administratifs dans chaque région partenaire et de mettre en place à cet effet des organes spécialisés.

Dans ce contexte, les participants au Sommet prennent les décisions suivantes:

de faire nommer par les autorités de chaque région partenaire composante de la Grande Région un médiateur, dont la mission consisterait à signaler aux instances responsables les obstacles administratifs existants et à proposer des solutions pour les éliminer;

de faire appel à ce collège de médiateurs en qualité de coordinateur pour toutes les questions et situations qui ne peuvent pas être résolues au niveau des régions partenaires.

Les participants au Sommet chargent les Représentants personnels en liaison avec le Comité Economique et Social de mettre en oeuvre les propositions relevant du domaine "obstacles administratifs".

Transports et nouvelles technologies d'information et de communication

Sur la base de la "Déclaration commune pour le troisième Sommet" et en rapport avec les résolutions 6 et 9 adoptées à cette occasion, le Comité Economique et Social a émis les avis suivants dont les participants au Sommet prennent acte:

Le Comité Economique et Social souligne que la condition essentielle à l'amélioration des prestations transfrontalières dans le transport ferroviaire de proximité des voyageurs et à l'aménagement de liaisons bus et train dans la Grande Région réside dans l'utilisation de véhicules sur rails qui soient compatibles avec plusieurs systèmes. Le Comité Economique et Social invite ainsi l'industrie ferroviaire et les sociétés d'exploitation des chemins de fer concernés à redoubler leurs efforts afin de développer ce type de véhicules. Il recommande aux participants au Sommet de soutenir la requête présentée par la Sarre, la Lorraine et le Luxembourg portant sur le développement d'un véhicule compatible avec 3 systèmes d'alimentation électrique qui devrait être utilisé pour le transport transfrontalier régional, afin d'éliminer les obstacles techniques qui subsistent actuellement.

Le Comité Economique et Social considère que le fait d'améliorer et de faciliter l'accès des usagers aux informations relatives aux horaires permettrait dans une large mesure de développer l'utilisation de l'offre dans les transports en commun locaux et régionaux dans la Grande Région. Il se félicite par conséquent du fait que dans bon nombre de régions partenaires des systèmes informatisés bien développés de renseignements en matière d'horaires et d'informations ait déjà été créés. Ces informations sont également accessibles par Internet. Le Comité Economique et Social engage les entreprises de transport de la Grande Région à mettre en place des systèmes d'informations transfrontaliers sur les horaires concernant l'offre des transports en commun locaux et régionaux dans la Grande Région, ceci pour apporter une information exhaustive sur les liaisons transfrontalières aux usagers des transports, en particulier aux migrants journaliers. Le Comité Economique et Social invite tous les participants à assurer la compatibilité des systèmes d'informations existants, respectivement à la réaliser. Les entreprises de transport concernées sont

priées de tenir à disposition leurs données en vue de la mise en place de ce système.

Le Comité Economique et Social se félicite des initiatives destinées à améliorer les transports en commun locaux et régionaux qui ont été développées jusqu'à présent, par exemple dans l'espace Trèves - Luxembourg et entre la Sarre, la Lorraine et le Luxembourg. Selon lui, la poursuite et la mise en oeuvre des mesures visées constitue une initiative importante pour améliorer l'offre des transports en commun locaux et régionaux transfrontaliers. Le Comité Economique et Social invite les pays participant au projet, les autorités organisatrices ainsi que les collectivités locales à faire en sorte que les mesures adoptées soient mises en oeuvre rapidement, car elles permettront de faciliter de manière sensible les déplacements. En outre, il invite les partenaires à engager des négociations sur la possibilité d'instaurer des tarifs applicables à l'ensemble de la Grande Région. Des offres de tarifs transfrontaliers permettraient également de faciliter le rattachement aux projets suprarégionaux des trains à grande vitesse.

Le Comité Economique et Social considère que l'introduction de nouveaux systèmes de transport tel que le "train-tram" est un moyen d'améliorer les liaisons entre les différentes agglomérations. Il prie les sociétés d'exploitation des chemins de fer de résoudre conjointement les problèmes techniques et juridiques existants et de permettre la mise en place d'un trafic transfrontalier cadencé rapide.

Le Comité Economique et Social recommande aux participants au Sommet de soutenir la demande auprès d'INTERREG II visant le cofinancement de l'étude en vue de l'amélioration de la liaison ferroviaire entre Sarrebruck et Luxembourg.

Le Comité Economique et Social recommande aux participants au Sommet d'engager la Région Alsace à participer à une étude destinée à améliorer la liaison ferroviaire Sarrebruck - Strasbourg.

Le Comité Economique et Social recommande aux participants au Sommet d'apporter leur soutien au projet de remise en exploitation du trafic voyageurs sur le tronçon Perl - Apach et à l'aménagement de liaisons directes sur le trajet Trèves - Perl - Apach - Thionville. Il invite les autorités organisatrices respectives à engager les planifications nécessaires et à se mettre d'accord entre elles.

Le Comité Economique et Social recommande aux participants au Sommet, dans l'intérêt de la Grande Région, de relever le niveau de qualité du tronçon Konz- Karthaus - Wasserbillig-frontière de la liaison Trèves - Luxembourg afin de le porter au standard luxembourgeois; ceci devrait inciter les migrants journaliers à utiliser ce mode de transport.

Les recommandations précitées concernent les transports en commun locaux et régionaux transfrontaliers de la Grande Région. Selon l'avis du Comité

Economique et Social, ces dernières doivent naturellement être considérées dans la perspective de la connexion indispensable de la Grande Région au réseau ferroviaire européen de trains à grande vitesse.

Le Comité Economique et Social déclare accomplie la mission confiée au groupe de travail.

Dans ce contexte, les participants au Sommet ont pris les décisions suivantes:

Les représentants personnels sont chargés d'entreprendre les démarches appropriés à la mise en oeuvre des propositions du Comité Economique et Social dans les domaines "transports" et "techniques d'information et de communication". Dans la mesure où cela s'avère nécessaire, il conviendrait d'inclure dans ce processus la Commission Régionale Saar-Lor-Lux-Trèves/Palatinat occidental dans le cadre de son groupe de travail "liaisons routières et transports".

Le Comité Economique et Social est chargé de poursuivre les travaux sur les nouvelles technologies d'information et de communication.

IV Nouvelle Architecture de la Grande Région

De nouveaux défis imposent de revoir les structures de coopération actuelles des Exécutifs de la Grande Région Saar-Lor-Lux-Rhénanie-Palatinat-Wallonie-Communauté française et Communauté germanophone de Belgique. A l'avenir, le travail doit être plus fortement axé sur les problèmes quotidiens des personnes et sur une organisation porteuse d'avenir des relations entre les partenaires au sein de la Grande Région. L'objectif d'une réforme des institutions de la coopération transfrontalière dans la Grande Région devrait avoir pour but de créer des structures organisationnelles et politiques qui soient performantes et efficaces, axées et adaptables en fonction des besoins. Il conviendra dans ce cadre d'intégrer les institutions existantes dans les réflexions afin d'éviter de créer des structures parallèles.

La création de nouvelles formes de coopération doit être précédée d'une analyse détaillée et précise des problèmes. Dans ce cadre, il paraît nécessaire de faire un état des lieux des organes existants dans la Grande Région. Etant donné qu'une Nouvelle Architecture de la coopération n'est pas un but en soi, mais qu'elle sert plutôt à réaliser les tâches concrètes, il conviendrait, dans le cadre de l'analyse des problèmes, de considérer également les contenus de la coopération. Ceci concerne en priorité l'élargissement à de nouveaux domaines de coopération et la prise en compte des problèmes quotidiens des citoyens. En outre, il convient de préciser quelles sont les différences institutionnelles des divers partenaires et leurs compétences respectives. Il faudrait réfléchir sur l'élaboration éventuelle d'un projet d'avenir pour la Grande Région, pour clarifier principalement les questions de contenus, de structures et d'organisation.

Il convient de différencier plusieurs formes institutionnelles fondamentales de la coopération multilatérale dans la Grande Région, parmi lesquelles

les Sommets ainsi que les réunions des ministres, des responsables et des élus en charge d'un domaine de compétence,

la Commission Intergouvernementale franco-germano-luxembourgeoise avec la Commission Régionale Saar-Lor-Lux-Trèves/Palatinat occidental et le Comité Economique et Social.

Ces trois formes de coopération peuvent entraîner parfois un travail double; c'est pourquoi, l'objectif doit être de trouver des formes de coopération qui économisent le personnel et les ressources en évitant de traiter deux fois les mêmes questions.

Les participants au Sommet constatent, que la Commission régionale Saar-Lor-Lux- Trèves/Palatinat occidental a pris connaissance des propositions du Sommet pour une "Nouvelle architecture de la Grande Région", et considère nécessaire de mener sa propre réflexion. La Commission régionale invitera la Commission intergouvernementale franco-germano-luxembourgeoise à mener un débat de fond sur le projet lors de sa prochaine réunion, afin d'obtenir des indications sur l'évolution ultérieure.

Ceci étant, les Représentants personnels seront priés, le cas échéant avec l'aide des autorités compétentes au niveau national,

de présenter un état des lieux des organes existants,
de réaliser une analyse des problèmes et
d'indiquer la nécessité de définir une Nouvelle Architecture pour la Grande Région, avant le cinquième Sommet.

Pour compléter, les Représentants personnels seront chargés d'étudier d'ici au 30 juin 1999 avec l'ensemble des instances concernées quelles seraient les conditions concrètes de mise en place d'un "Secrétariat Commun" et la définition des tâches qui pourraient lui être assignées.

V Agenda 2000 - INTERREG

"Agenda 2000"

L'élargissement de l'Union européenne prévu aux Etats d'Europe centrale et orientale ayant demandé leur adhésion conduira à plus de stabilité et de sécurité en Europe. En outre, l'expansion du marché intérieur de l'Union européenne qui en résulte permet de prévoir des répercussions favorables sur l'économie.

En vue de cet élargissement, la Commission européenne a présenté, dans le cadre d' "Agenda 2000", un vaste projet indiquant la nouvelle orientation et le cadre financier de la politique agricole commune ainsi que de la politique structurelle de l'Union européenne.

A cet effet les participants au Sommet adoptent les résolutions suivantes:

Les participants au Sommet se déclarent favorables à l'élargissement prévu de l'Union européenne aux Etats d'Europe centrale et orientale qui sollicitent leur adhésion. A cet effet, ils estiment indispensable de procéder au préalable à des réformes des organes de l'Union européenne afin de préserver également pour l'avenir sa capacité de fonctionnement.

Les participants au Sommet prennent connaissance du débat sur l'orientation de base de la proposition de réforme des fonds structurels élaborée par la Commission européenne dans le cadre du projet "Agenda 2000". Ceci vaut en particulier pour la concentration des objectifs de développement et des programmes de subvention ainsi que pour la réduction du nombre des initiatives communautaires.

Les participants au Sommet estiment en effet indispensable de poursuivre le développement à un niveau élevé de l'espace rural, des zones industrielles en déclin ainsi que des anciens sites militaires, et ce au cours de la nouvelle période de financement de projets. En milieu rural et parallèlement au développement de l'agriculture et de la viticulture, il s'agit en particulier de promouvoir et de renforcer le développement de l'industrie et de l'artisanat, du secteur tertiaire et du tourisme, ceci afin d'améliorer efficacement l'offre sur le marché de l'emploi.

Les membres du Sommet conviennent d'accorder leurs réflexions mutuelles en ce qui concerne la mise en oeuvre des programmes de subventions.

Dans ce contexte, le Comité Economique et Social devra conseiller le Sommet dans ses réflexions.

Initiative communautaire INTERREG

La concentration des aides financières au niveau thématique et géographique constitue l'élément central du projet de réforme des fonds structurels de la Commission. Dans ce contexte, cette dernière propose de réduire le nombre des initiatives communautaires à trois domaines: INTERREG, les zones rurales et l'emploi. 5% du budget proposé pour les fonds structurels devraient y être affectés.

La Commission de l'Union européenne n'a pas encore présenté les concepts définitifs relatifs à la structure et au contenu de ces initiatives communautaires.

Les participants au Sommet estiment qu'au cours de la prochaine période de financement la poursuite de l'initiative INTERREG est essentielle pour la Grande Région. Eu égard à la mondialisation croissante des marchés, à l'introduction de l'euro et à l'expansion du marché intérieur, la pression liée à la nécessité de s'adapter est particulièrement perceptible dans les régions frontalières. Le nouveau programme INTERREG devrait contribuer à donner un nouvel élan à la Grande Région et à renforcer l'interdépendance au sein de celle-ci.

Les projets INTERREG contribuent à créer des identités à l'échelle locale et plus grande échelle dans les espaces frontaliers au sein de la Grande Région.

Dans ce contexte, les participants au Sommet adoptent les résolutions suivantes:

Les participants au Sommet prennent acte des informations concernant les réglementations envisagées dans le cadre d'INTERREG III.

Les participants au Sommet soulignent qu'INTERREG fournit une contribution précieuse au rapprochement dans la Grande Région. Dans le cadre des débats actuellement en cours dans les institutions de l'Union européenne sur la réforme des fonds structurels, il convient de veiller à ce que le programme INTERREG conserve l'importance qui lui revient au cœur d'une Europe en voie d'unification. En effet, la coopération transfrontalière doit rester le point essentiel de l'initiative communautaire INTERREG. Par ailleurs, les programmes transnationaux constituent un potentiel qu'il convient d'utiliser.

Le schéma de développement SLL+ , qui a bénéficié du soutien répété des Sommets de la Grande Région, pourrait servir de base à l'orientation du futur programme INTERREG III dans le domaine de la coopération transfrontalière.

Les participants au Sommet précisent que les fondements juridiques concernant l'attribution des fonds structurels pour la nouvelle période de financement devront prendre en compte l'intégration de la gestion transfrontalière tout en simplifiant les procédures bureaucratiques. Le droit des régions frontalières de convenir elles-mêmes des structures de coopération optimales devra toutefois être maintenu. Les formes de coopération adoptées dans le cadre d'INTERREG ont fait leurs preuves au sein de la Grande Région et seront développées.

Selon l'avis des participants au Sommet, la participation au programme INTERREG ne devrait plus être réduite à l'avenir à des zones d'objectif.

VI Thème Central du Sommet: Le développement écologique durable dans la Grande Région

Les participants au Sommet,

dans le souhait de contribuer au processus de mutation écologique, économique et social nécessité par l'accroissement des problèmes économiques et environnementaux globaux,

dans le souci de promouvoir un développement durable, qui sera inscrit dans le texte du Traité d'Amsterdam comme le prévoit l'art. 6 du Traité de la Communauté Européenne,

considérant le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) qui présente le développement durable comme l'un des trois objectifs d'importance égale à atteindre,

considérant la Déclaration de Bastogne de 1996 et à la déclaration "Sur la voie d'un développement durable pour la Grande Région", adoptée en février 1998 à Tholey lors de leur rencontre suivante par les Ministres de l'Environnement, les responsables des questions environnementales ainsi que les élus de la Grande Région Sarre-Lorraine-Luxembourg-Rhénanie-Palatinat-Wallonie,

se fondant sur les progrès accomplis par les différentes régions partenaires qui ont mené une politique orientée vers un objectif de durabilité,

avec la ferme volonté de promouvoir un développement durable comme projet d'avenir de la Grande Région,

en soulignant le rôle important des thèmes sélectionnés en vue d'une coopération transfrontalière fondée sur l'objectif d'un développement durable,

en tenant compte des potentiels offerts par les thèmes sélectionnés abordés par la suite pour un développement écologique durable dans la Grande Région,

se déclarent favorables à un développement écologique durable dans la Grande Région. A cet effet, ils approuvent d'un commun accord la mise en oeuvre de mesures et recommandations communes, afin de prendre en compte et de suivre à importance égale les concepts de développement non seulement écologiques mais également économiques et socioculturels, notamment dans les champs d'activité cités ci-après:

- Structure de l'espace et de l'habitat
- Espaces naturels et sylviculture
- Gestion de l'eau
- Agriculture et industrie agro-alimentaire
- Gestion de l'énergie
- Transports et télécommunications
- Production et recyclage
- Tourisme
- Formation, sciences et transfert de technologie
- Monde du travail.

Dans ce contexte, les thèmes sélectionnés suivants revêtent une importance significative et offrent un potentiel de développement particulier:

- Les parcs naturels
- Le bois en tant que matériau de construction
- Les ressources renouvelables pour la production d'énergie
- Les friches industrielles
- Le transport ferroviaire
- Les sciences et technologies de l'environnement, éducation en matière d'environnement.

Les participants au Sommet soulignent le fait que les communes ont elles aussi un rôle important à jouer dans le cadre d'un développement durable et qu'ils apporteront leur soutien aux initiatives locales.

THÈMES SÉLECTIONNÉS

LES PARCS NATURELS

Les participants au Sommet soulignent que les parcs naturels constituent un instrument adapté à la mise en oeuvre d'un développement régional transfrontalier durable.

Pour être à même de remplir cette mission, il conviendrait d'examiner la possibilité que les parcs naturels puissent être consultés sur les projets relatifs aux documents d'urbanisme et aux projets d'infrastructure sur leur territoire propre.

Les parcs naturels contribuent à la promotion d'une agriculture régionale typique qui représente un facteur économique important. Ils jouent également un rôle fondamental pour les loisirs, le tourisme, les activités de commerce et d'industrie et le développement des métiers de transformation des produits alimentaires dans les zones rurales.

Les participants au Sommet se déclarent favorables et apportent leur soutien aux activités agricoles contribuant à la préservation des paysages cultivés traditionnels ainsi qu'à la diversification des activités agricoles. Une importance particulière est attribuée aux efforts visant à organiser des circuits de création de plus-value et des structures de commercialisation régionales dans les domaines des prestations de services en matière d'énergie, de l'industrie agro-alimentaire et celle du bois.

De plus, les parcs naturels peuvent contribuer dans une large mesure au rapprochement européen. Il convient donc de promouvoir la mise en place

d'activités dans le domaine de la formation en matière d'environnement, en particulier les échanges scolaires entre les différentes régions partenaires.

Les participants au Sommet saluent le développement des réseaux de parcs naturels au sein de la Grande Région et oeuvrent en faveur d'un renforcement des échanges en matière de savoir-faire au niveau pratique et technique, ainsi que pour l'échange temporaire de collaborateurs entre les parcs naturels.

Une collaboration plus étroite entre parcs naturels limitrophes peut conduire à une répartition du travail plus efficace ainsi qu'à la réduction des charges de coordination. Dans ce contexte, les participants au Sommet plaident en faveur d'un échange régulier d'informations et d'expériences. Les participants au Sommet préconisent d'une part la création de structures porteuses et d'une administration commune et d'autre part la suppression des obstacles juridiques encore existants.

LE BOIS EN TANT QUE MATERIAU DE CONSTRUCTION

Les participants au Sommet reconnaissent que l'exploitation du bois en tant que matériau de construction peut contribuer de manière significative au développement régional durable au sein de la Grande Région. Compte tenu du potentiel important de bois que recèle la Grande Région, les participants au Sommet plaident pour le renforcement de la coopération transfrontalière. Dans ce domaine, l'organisation de cercles de travail transfrontaliers destinés à former et à accompagner les acteurs intéressés offre une plate-forme permettant les échanges en matière de savoir-faire ainsi que la mise en place de projets de coopération.

Pour promouvoir la réalisation de projet innovants dans la construction en bois, il convient d'une part d'examiner les clauses des dispositions juridiques sur les constructions et les spécifications techniques qui constituaient jusqu'à présent un frein à la construction en bois et d'autre part que les instances compétentes respectives y apportent, le cas échéant, les amendements nécessaires.

Les participants au Sommet soulignent qu'il convient de promouvoir les coopérations d'entreprises de manière ciblée grâce à des possibilités de développement de la politique économique et structurelle régionale ainsi que par la promotion de l'économie communale, ceci afin d'accroître l'exploitation de la matière première que constitue le bois dans les chaînes régionaux de valeur ajoutée.

Les participants au Sommet soutiennent l'élargissement de la recherche et de l'enseignement de l'architecture ainsi que la formation des ingénieurs du bâtiment à l'utilisation du bois comme matériau de construction. Ils encouragent le transfert des résultats de recherches dans la pratique, l'organisation d'une formation permanente et la création d'institutions de conseils, et réalisent des études-type transfrontalières.

Pour relancer la construction en bois au sein de la Grande Région, les participants au Sommet préconisent le développement d'un travail de relations publiques pour les entreprises du bâtiment et ceux qui réalisent les constructions, en vue de valoriser la matière première que constitue le bois ainsi que ses avantages pour un développement durable. Les maîtres d'oeuvre et d'ouvrage publics devraient assumer un rôle d'exemple en la matière.

RESSOURCES RENOUVELABLES POUR LA PRODUCTION D'ENERGIE

Les participants au Sommet se félicitent de l'objectif de la Commission Européenne qui vise à doubler la part des sources d'énergie renouvelables dans l'approvisionnement énergétique d'ici 2010. Ils considèrent que l'exploitation ciblée des ressources renouvelables offre des potentiels importants pour un développement durable de la Grande Région.

Compte tenu du fait que le bas niveau de prix des sources d'énergie non renouvelables représente l'un des obstacles essentiels au développement d'un approvisionnement énergétique durable, les participants au Sommet se déclarent favorables à une harmonisation à l'échelle européenne des conditions de concurrence et des orientations générales concernant la production d'énergie issue des ressources renouvelables. Il convient également de mener un débat sur le projet d'une politique fiscale orientée selon des critères écologiques.

Pour éviter des distorsions de la concurrence dans le secteur de l'énergie, il conviendrait d'envisager le dégagement de moyens financiers pour la promotion de l'exploitation des énergies renouvelables. Par conséquent, les participants au Sommet s'emploient à faire en sorte que la Grande Région puisse bénéficier d'un renforcement des programmes de subventions de l'Union européenne pour le développement de l'exploitation des sources d'énergie renouvelables. De plus, des aides financières débloquées à l'intérieur de la Grande Région seront mises en place ou reconduites par les membres. Les subventions devront se concentrer dans les domaines offrant un potentiel particulièrement important dans la Grande Région, notamment le bois et d'autres matières organiques intervenant dans la biomasse.

Les participants au Sommet se prononcent en faveur de la promotion de l'exploitation des énergies renouvelables à travers un aménagement du territoire prévoyant. Il est recommandé de désigner des surfaces préférentielles adéquates et de prendre en compte suffisamment tôt les spécifications énergétiques dans le cadre de la planification des constructions. En raison du caractère exemplaire des bâtiments publics, l'accent est mis sur le fait que lors des nouvelles constructions et des transformations de ces bâtiments, il convient de veiller à ce que les besoins énergétiques soient couverts dans la plus large mesure du possible par des sources d'énergie renouvelables régionales. Il y aurait lieu d'intensifier les échanges d'expériences et d'informations en ce qui concerne l'approvisionnement énergétique durable.

FRICHES INDUSTRIELLES

Les participants au Sommet reconnaissent que la revitalisation des friches industrielles et militaires représente un instrument essentiel d'un développement durable. Pour limiter la consommation de sols, la priorité est donnée, dans la mesure du possible, à la réutilisation de friches industrielles plutôt qu'à l'exploitation des surfaces libres. Pour compenser les préjudices financiers pouvant résulter de l'implantation de constructions sur les surfaces en friche et de leur réutilisation, il importerait de prévoir le cas échéant des possibilités d'aides financières adéquates.

Un inventaire des surfaces en friche actualisé régulièrement et s'appliquant à l'ensemble de la Grande Région devrait être préconisé comme condition préalable essentielle à une gestion régionale et communale des surfaces. La coopération communale et régionale doit reposer explicitement sur une politique commune de gestion des surfaces industrielles prévoyante et orientée vers la demande. Cette politique devrait intégrer la réalisation d'études de faisabilité, qui permettront de connaître les chances de réalisation et la rentabilité du projet, ainsi que les conséquences pour la région. En outre, il est recommandé de réaliser les opérations d'assainissement en fonction de l'éventuelle exploitation ultérieure. Les participants au Sommet se déclarent favorables à l'application de ces mesures, en particulier s'agissant des friches industrielles transfrontalières.

Les participants au Sommet préconisent un renforcement de l'échange d'expériences au sein de la Grande Région.

Par ailleurs, les participants au Sommet recommandent de promouvoir la gestion de projets sous la forme de partenariats public-privé afin d'assurer, grâce à la participation précoce des acteurs concernés, une mise en œuvre rapide des projets. Dans le cadre de la remise en exploitation des friches industrielles, une importance particulière sera donnée à une construction écologique des bâtiments et à un aménagement respectueux de l'environnement.

TRANSPORT FERROVIAIRE

Les participants au Sommet reconnaissent le rôle particulier du transport ferroviaire public dans le cadre d'un développement écologique durable dans la Grande Région. C'est pourquoi ils encouragent la tenue d'un débat sur le maintien en service de certaines lignes ferroviaires, un moratoire sur les démantèlements et les potentiels de remise en exploitation des infrastructures ferroviaires déjà fermées.

Pour garantir une offre attrayante des prestations dans le secteur des transports voyageurs dans la Grande Région, des liaisons transfrontalières plus développées sont préconisées.

Les participants au Sommet s'emploient à faire en sorte que les possibilités de mise en réseau des systèmes de transport ferroviaire urbain déjà existants ou en cours de planification soient étudiées, et que la standardisation des normes techniques préalables à l'interopérabilité soit convenue d'un commun accord.

En outre, les participants au Sommet réclament un lien plus étroit du chemin de fer avec d'autres moyens de transport, en particulier ceux plus respectueux de l'environnement. Les frontières internationales ne devraient pas constituer de barrières tarifaires. Par conséquent, il appartient, pour les différents groupes-cible, d'élaborer des tarifs attrayants et si possible uniformes en matière de trafic transfrontalier, et de les diffuser à une large clientèle potentielle grâce à des campagnes d'information et de publicité. Il convient de mettre en place un système d'information transfrontalier pour les transports publics sous forme d'assistances téléphoniques, de centrales mobiles ou de centres d'appel.

Le développement du transport de marchandises régional et au long cours nécessite l'organisation efficace du transbordement des marchandises. Les membres soutiennent la modernisation de l'infrastructure concernée et recommandent l'exploitation de plates-formes logistiques et de plates-formes multimodales "Cargo- points".

Pour les besoins de la planification, il convient de créer une base de données et de statistiques commune concernant le transport ferroviaire dans la Grande Région.

Des forums de travail incluant des conférences régionales sur le transport ferroviaire et par autobus ainsi que des groupes de travail bilatéraux traitant des points essentiels devront être poursuivis ou aménagés avec l'appui des participants au Sommet.

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'ENVIRONNEMENT, EDUCATION EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Les participants au Sommet mettent l'accent sur l'importance d'un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement. Compte tenu du rythme des innovations dans le domaine des technologies et des sciences de l'environnement, leur transfert au niveau transfrontalier joue un rôle décisif. Pour assurer une sensibilisation précoce et permanent de la population, une information et une formation dans le domaine de l'éducation en matière d'environnement, les membres préconisent une large offre de formation pour adultes, jeunes et enfants.

Pour promouvoir une science environnementale dans le sens d'un développement durable, les participants au Sommet se déclarent unanimement favorables au renforcement de son enseignement dans les universités de la Grande Région. De plus, il convient d'élargir les capacités d'études permettant d'accéder au "diplôme européen de sciences environnementales". La coopération transfrontalière des universités dans la Grande Région devrait, par-delà le domaine des transferts des sciences et technologies de l'environnement,

intégrer plus intensivement les potentiels d'une formation plurilingue présents dans la Grande Région.

Le rôle des créations d'entreprises, notamment à partir des instituts de recherche et des universités, deviendra de plus en plus important dans les prochaines années. Les participants au Sommet recommandent d'analyser précisément le potentiel de création d'entreprises dans le domaine de l'environnement et de le développer de manière ciblée.

Le transfert au-delà des frontières des résultats de recherches des universités et des instituts de recherche dans le domaine des sciences et technologies de l'environnement devrait être renforcé dans la Grande Région et appliqué de façon concrète par les entreprises. Dans le but de promouvoir un échange transfrontalier et pluridisciplinaire régulier d'expériences et d'éventuelles coopérations, les participants au Sommet appuient l'organisation de rencontres régulières d'entreprises, d'associations et organismes consulaires avec des universités, des organismes de recherche et de transfert de sciences et de technologies.

Les participants au Sommet visent à sensibiliser les instituts d'études économiques et de recherche grâce à des mesures ciblées. Il conviendrait de lancer de nouvelles activités en matière de recherche et de développement sur la base des coopérations et structures existantes et dans le sens d'une protection de l'environnement intégrée, et afin de promouvoir l'utilisation des technologies environnementales ainsi que des technologies de l'information et de la communication.

Les participants au Sommet louent les offres faites par les organismes d'éducation en matière d'environnement, qui s'adressent non seulement aux enfants et adolescents dans le domaine scolaire et extrascolaire, mais également aux adultes. Ils constatent néanmoins l'insuffisance d'une coopération transfrontalière institutionnalisée. A l'avenir, l'aménagement de réseaux de coopération réunissant les organismes d'éducation en matière d'environnement doit être renforcé, ces derniers permettant les échanges transfrontaliers d'idées ou le développement d'offres et de programmes communs.

Concrétisation au niveau des régions

Les participants au Sommet estiment indispensable d'arriver à une expression spatiale des lignes directrices, ainsi que des éventuelles actions à entreprendre pour un développement écologique durable de la Grande Région. C'est pourquoi les participants au Sommet soutiennent l'élaboration d'un schéma de développement de l'espace transfrontalier. Ils demandent à ce que les objectifs retenus dans la présente déclaration soient intégrés dans ce schéma de développement ainsi que dans tous les autres projets et planifications des partenaires de la Grande Région.

VII Directives concernant la mise en oeuvre des résultats du Sommet

Les participants au Sommet constatent que la mise en oeuvre de leurs résolutions ne relève pas toujours de la seule compétence des partenaires de la Grande Région. Dans ce cas, la nécessité s'impose de recourir aussi au soutien d'autres instances régionales. Ainsi, il y a lieu d'y associer les autorités nationales respectives, ainsi que les instances européennes. C'est pourquoi, les participants au Sommet en appellent aux instances responsables de leur région, de leur Land, de leurs Etats ainsi qu'aux institutions européennes, en particulier la Communauté Européenne, afin qu'elles soutiennent les efforts développés pour renforcer la coopération transfrontalière dans la Grande Région.

Les participants au Sommet invitent la Commission Intergouvernementale franco-germano-luxembourgeoise, conjointement avec la Commission Régionale Saar-Lor-Lux-Trèves/Palatinat occidental, à suivre et à soutenir la mise en oeuvre des résolutions du Sommet.

Dans ce contexte, les représentants personnels des participants au Sommet sont chargés d'engager la transposition des résolutions du Sommet, d'assurer le suivi de leur réalisation et d'en rendre compte lors du prochain Sommet.

VIII Thème du 5ème Sommet

Les participants au Sommet ont convenu de se rencontrer à l'avenir non plus chaque année, mais tous les 18 mois. Ainsi ils saluent le fait que le 5^{ème} Sommet se tiendra en avril 2000 dans la région liégeoise. Le thème prévu, à savoir "le Tourisme et la Culture dans la Grande Région" est une contribution de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Communauté germanophone de Belgique, ainsi que des Régions partenaires voisines.

Sa mise en oeuvre correspond aux objectifs communs de connaissance mutuelle et au souci de réaliser ensemble des projets opérationnels touchant directement les citoyens de la Grande Région.

Les conclusions devront également déboucher sur la définition d'une politique commune future dans les domaines concernés ce qui, dans le cadre de la réforme des fonds structurels, répond à un des objectifs prioritaires, à savoir le développement de la coopération transrégionale.

Ce 5ème Sommet sera jumelé avec des Assises qui réuniront - en Communauté germanophone de Belgique - et les responsables des secteurs concernés et les opérateurs de terrain.